

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 ; six mois, 14 ; un an, 25

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

Roubaix, 7 Février 1867.

BULLETIN.

Les nouvelles de Belgique sont meilleures; tout fait espérer que bientôt la tranquillité sera rétablie. Un télégramme de Marchiennes dit que le travail reprend dans toutes les usines et les charbonnages. Presque tous les agitateurs sont arrêtés et la contrée jouit de son calme habituel. L'Etoile belge dément le bruit que des agents étrangers aient provoqué le mouvement, comme on a voulu le faire croire.

La Reine d'Angleterre a ouvert mardi, en personne, la session du Parlement. Comme on s'y attendait, le discours royal a laissé dans l'ombre les principales questions dont l'opinion publique attend la solution. Quant à la politique étrangère, S. M. n'a pas été plus explicite. Le sentiment qui ressort principalement de ce message, c'est un grand désir et la résolution arrêtée de marcher d'accord avec la France.

Un télégramme de Londres nous informe que l'Adresse en réponse au discours du trône, a été adoptée dans les deux Chambres. Dans celle des Lords, le comte de Beauchamps, parlant de la Crète, a dit qu'il existe chez le peuple anglais une vive sympathie pour la population héroïque de cette île, qu'il faut espérer que le sentiment exprimé par l'Angleterre et par d'autres puissances européennes amènera le Sultan à se montrer sage et humain vis-à-vis de ses sujets chrétiens.

Le comte Russell a exprimé la crainte que l'esprit d'agression, de quelques puissances et en particulier de la Russie, n'amène, dans l'avenir, des complications fâcheuses. Après avoir fait l'historique de la réforme, il a pris la défense du projet présenté l'année dernière et critiqué l'opposition que ce projet a rencontrée.

Lord Derby a répondu que M. Disraeli présentera, probablement lundi, les propositions du gouvernement, au sujet de la réforme électorale.

Dans la Chambre des Communes, M. Grey a exprimé le désir que le gouvernement ne présentât pas de bill de réforme,

à moins d'être assuré de la coopération de la Chambre. M. Graves a donné à entendre que le projet de bill qui sera proposé par le gouvernement sera une mesure large et dictée par le désir de satisfaire à la fois la Chambre et le pays.

M. Gladstone a manifesté l'espoir que le gouvernement fournirait des explications détaillées au sujet de l'insurrection de Crète et dira si la responsabilité doit en peser sur la Porte. Quant à la question de la réforme, il réserve sa liberté d'action.

Séance tenante, les deux adresses ont été votées. S'il en eut été ainsi chez nous, personne probablement n'aurait songé à supprimer ce tournoi politique.

J. REBOUX.

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

Le discours royal pour l'inauguration du Parlement de la Grande-Bretagne est essentiellement pacifique. S. M. la reine Victoria se félicite des relations amicales qui existent entre son gouvernement et les puissances étrangères.

Voici les paragraphes les plus importants de l'allocution royale :

« J'espère que la conclusion de la guerre dans laquelle la Prusse, l'Autriche et l'Italie ont été engagées, pourra amener l'établissement d'une paix durable en Europe. »

« Le mécontentement qui régnait dans quelques provinces de l'Empire turc, s'est manifesté par une insurrection actuelle en Crète. De concert avec mes alliés, l'Empereur des Français et l'Empereur de Russie, je me suis abstenue de toute intervention active dans ces perturbations intérieures; mais, nos efforts combinés ont tendu à amener de meilleures relations entre la Porte et ses sujets chrétiens, relations qui ne sont pas incompatibles avec les droits souverains du sultan »

Quant à la conjuration féniène, le gouvernement de la reine la regarde comme avortée et comprimée, tellement qu'il ne sera besoin d'aucun acte exceptionnel pour le maintien de la tranquillité en Irlande.

On attendait avec une certaine anxiété les résolutions du gouvernement à l'égard de la réforme électorale. Le passage du discours royal touchant ce grave objet est ainsi conçu :

« Mylords et Messieurs, votre attention sera de nouveau appelée sur l'état de la

représentation du peuple dans le Parlement et j'ai la confiance que vos délibérations, conduites dans un esprit de modération et de bon vouloir mutuel, mèneront à l'adoption de mesures qui, sans porter un trouble regrettable dans l'équilibre du pouvoir politique, étendront librement les franchises électorales. »

Il n'est fait aucune allusion, dans l'allocution de S. M., ni aux affaires du Mexique, ni à la question romaine, ni aux événements intérieurs de l'Espagne.

En somme, le gouvernement britannique conforme son langage à sa fortune. Le discours de la reine est un manifeste de modestie et de désintéressement. C'est un mérite auquel l'Europe n'était pas habituée.

LAFFITE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

AUTRICHE.

Vienne, 5 février.

Le Wanderer dit que les ministres tiennent chaque jour des conférences auxquelles assiste le comte Andrássy. Ce dernier a promis de maintenir vigoureusement la voie constitutionnelle suivant laquelle l'arrangement avec la Hongrie serait soumis à la représentation légale des pays situés en deça de la Leitha, mais seulement en ce qui concerne les affaires communes. M. de Kellersperg est arrivé. On présume qu'il doit faire partie du nouveau ministère.

La Nouvelle Presse dit que M. de Beust recevra le titre de chancelier de l'Etat. L'Empereur lui aurait donné plein pouvoir pour la formation d'un nouveau cabinet. On a décidément renoncé à la convocation d'un Reichsrath extraordinaire. La session des Diètes est ajournée au 18 février.

Vienne, 5 février.

La Gazette de Vienne publie une ordonnance impériale qui suspend, dans le Tyrol méridional, les lois qui protègent la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, attendu, dit l'ordonnance, que la sûreté publique, dans cette province, paraît avoir été compromise, à un haut degré, par des troubles récents.

HONGRIE.

Vienne, 6 février.

La Nouvelle Presse libre annonce que les Diètes seront ouvertes le 18 février et qu'il leur sera communiqué un Message impérial, déclarant que l'entente avec la Hon-

grie ayant trouvé son premier résultat, la convocation d'un Reichsrath extraordinaire est devenue sans objet. L'Empereur convoquera donc le Reichsrath selon les dispositions de la patente de février. On présentera à ce Reichsrath, un nouveau projet de loi sur le recrutement de l'armée, puis, d'autres propositions tendant à modifier la constitution de février, en conséquence de l'entente établie avec la Hongrie.

L'ouverture de la session du Reichsrath aura lieu vers le milieu du mois de mars. Un projet du gouvernement proposera l'abolition du paragraphe 13, et l'établissement de la responsabilité ministérielle.

La nomination de M. le comte d'Andrássy, comme président du ministère hongrois est assurée. M. de Lonay sera nommé ministre des finances; les autres nominations sont encore incertaines quant aux personnes.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Bucharest, 5 février.

La Chambre a voté les budgets de l'intérieur et de la justice. On mande de Jassy que le prince a distribué des secours abondants aux familles nécessiteuses.

RUSSIE.

Trieste, 5 février.

D'après des avis apportés par la malle du Levant, les Russes auraient battu les troupes de l'émir de Bockhara. On ajoute qu'ils ne seraient plus qu'à quelques journées de marche de Samarcande.

GRÈCE.

Marseille, 6 février.

Les lettres d'Athènes, du 31 janvier, disent que le ministre de la marine avait proposé la construction ou l'achat de six navires cuirassés pour la défense nationale.

ITALIE.

Florence, 6 février.

La Commission chargée d'examiner le projet concernant la liberté de l'Eglise et la liquidation des biens ecclésiastiques, a élu pour président M. Deluca et pour secrétaire M. Macchi. On assure que quelques commissaires se proposent de formuler un contre-projet, ou tout au moins d'établir quelques principes pouvant servir de base pour un nouveau projet.

La Commission se réunira demain. Presque tous les bureaux de la Chambre ont terminé l'examen du projet de Convention entre la France et l'Italie, relativement à la dette pontificale. On affirme que les bureaux approuvent la convention.

ESPAGNE.

Madrid, 5 février soir.

La municipalité de Tolède a reçu une lettre autographe de Pie IX qui la remercie de l'offre d'un asile à Tolède dans le cas où une révolution l'obligerait à quitter Rome.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 6 février.

Le discours de la reine d'Angleterre a passé ici à peu près inaperçu, et il ne présente en effet pour nous qu'un intérêt tout à fait secondaire. Le *Moniteur* fait allusion au passage où la reine constate les bonnes relations de l'Angleterre avec les autres puissances, et il cite les lignes par lesquelles elle annonce la présentation d'un bill de réforme électorale. Mais il est probable que le cabinet tory se bornera à diminuer le cens électoral et qu'il n'arrivera qu'à mécontenter tout le monde, car les uns trouveront qu'il aura fait trop, et les autres pas assez. Le *Moniteur* n'a peut-être cité ce passage que pour montrer la différence considérable qui existe sous ce rapport entre l'Angleterre et la France dotée du suffrage universel.

Notre journal officiel garde toujours le silence au sujet de nos réformes intérieures et l'on croit que l'Empereur se réserve de faire connaître dans le discours d'ouverture de la session que son intention est de faire appliquer dans le sens le plus large tous les projets annoncés, il y a trois semaines. On est toujours un peu incertain sur la durée du ministère actuel. Les renseignements que j'ai pu recueillir sont exclusivement favorables au maintien du cabinet, sans aucune modification, jusqu'à la fin de la session.

Les intentions que l'on prête à M. Rouher, comme ministre des finances, diffèrent considérablement de celles qu'on lui attribuait dans les premiers jours. Ainsi, non-seulement il n'est plus question d'emprunt, mais voici qu'on parle d'économies notables apportées dans divers services. Malheureusement, pour confirmer cette bonne nouvelle, je ne puis vous donner des détails précis. On parle toujours d'une conversion ou remboursement partiel des obligations mexicaines, le gouvernement devenant le créancier unique du Mexique.

Le *Livre jaune* est livré à l'impression, du moins en partie : comme les interpellations ne pourront se produire au Corps législatif qu'après les premières séances et quand les députés auront pu étudier les

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 8 FÉVRIER 1867.

— 3 —

URSULE VOISIN

— II —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 6 février.)

Le père Guillaume se pencha pour l'embrasser au front.

— Tu es encore couru par les champs, ma fille, lui dit-il en sentant sous ses lèvres l'épiderme encore moite d'Ursule.

— Mon père, c'est que...

— C'est que tu as eu fantaisie de te promener un peu trop loin et un peu trop longtemps; c'est bien, je ne suis pas en humeur de te gronder aujourd'hui; retourne à tes poules qui trottent après toi, et ne t'éloigne pas de la maison, j'aurai à te parler.

Tandis qu'Ursule s'éloignait, le père Guillaume appelait Percevault.

— Percevault, criait-il, va m'apprendre Pierrot; tu lui donneras un peu d'avoine, et tu lui mettras la selle neuve. Il faut que je me rende à Olargues.

— Ce sera bientôt fait, dit l'autre en

mais voici M. le curé qui arrive par le sentier; on dirait qu'il monte à la ferme.

— Va toujours; s'il a à me parler, nous parlerons tout aussi bien en marchant.

Le curé arrivait au petit pas de sa monture, vieux cheval gris qui s'en allait tout doucement donnant par-ci par-là un coup de dent aux touffes d'herbe; le curé le laissait faire, ayant pris, depuis longues années, l'habitude de ne contrarier en rien ses inclinations à la fois gourmandes et paresseuses.

D'une main il tenait tout ouvert, au-dessus de sa tête, un large parasol en soie rouge, et de l'autre il se servait de son tricorne usé comme d'un éventail; sa soutane éraillée aux coudes, et que de longs et laborieux services marbraient de teintes blanches, tombait sur la croupe du cheval, qui la balayait à coups de queue. sous prétexte de chasser les mouches; ses pieds, chaussés de bas de filoselle noire, tenaient à l'aise dans de forts souliers à boucles, dont le métal économique se trahissait sous la nuance effacée d'une couche d'argent plaqué.

Mais si tout était pauvre, tout était propre; la face pleine et rebondie respirait la meilleure humeur, en même temps qu'elle commandait le respect par la douceur du regard, la mansuétude du sourire et la grâce des contours que l'embonpoint n'avait pas déformés. Les mains nues étaient belles, et la taille haute et bien prise encore, quoique la chevelure argentée et le front déjà ridé du curé accusassent la soixantaine.

— Vous avez à me parler, monsieur Solieu! lui dit le père Guillaume en s'avançant vers le curé avec toute la lenteur

et la gravité qui convenaient à son titre de maire.

— Oui, père Guillaume. — C'est que je ne vous cacherai pas que j'allais partir pour Olargues, où m'appellent les affaires de la commune.

— Eh bien! nous ferons route ensemble et nous causerons jusqu'au village. Vous voilà sur Pierrot et moi sur Bijou; ce sont deux vieux amis qui ne se chicaneront pas; mettons-leur la bride sur le cou, et partons. Un instant après, le curé et le maire trottaient à côté l'un de l'autre, celui-ci tenant son bâton de coudrier à la main et celui-là son parasol sur la tête.

Quand les deux amis se trouvèrent engagés dans le chemin creux qui conduisait à Olargues par le pied des collines, le bon curé, retenant encore la bride de Bijou, qui se gardait bien pourtant d'aller vite, entama la conversation en ces termes :

— Votre fille, père Guillaume, a dix-huit ans, je crois, depuis la Chandeleur; elle est aussi bonne que jolie, et m'est avis qu'elle ferait une excellente ménagère; ne vous semble-t-il pas qu'il serait temps de la marier?

— J'y ai pensé quelquefois, monsieur Solieu, mais j'attends, pour me décider, qu'Ursule elle-même ait fait un choix.

— Prenez garde, père Guillaume, prenez garde; les jeunes filles sont un peu trop disposées à prendre de beaux yeux pour un bon cœur. Je ne dis pas cela pour Ursule, mais avec les filles, surtout avec celles qui sont jolies, on ne sait jamais comment on dort.

— C'est vrai, c'est vrai, reprit le fermier que ces paroles ramenaient aux pensées que lui-même avait exprimées le matin.

— Ursule a le cœur droit, mais elle a la tête un peu chaude, ajouta le curé; défendez-la contre son propre entraînement, et ce qu'il y a de mieux à faire pour y parvenir, c'est de la marier.

La concordance des paroles de M. Solieu avec celles de M. de Lursunne, frappa l'esprit du père Guillaume.

— Je me déciderais peut-être, reprit-il alors, si j'avais sous la main le gendre qu'il me faut, ou, pour mieux dire, le mari qui lui convient.

— N'est-ce que cela? s'écria le curé! eh bien! j'ai votre affaire. Vous savez si j'aime Ursule: c'est mon devoir; mais je l'aime plus que mes autres pénitentes, parce que c'est bien l'âme la plus blanche de mon troupeau. Voilà déjà longtemps que je roule dans ma tête le projet de l'établir, et, je l'avoue, ce n'est pas facile. Elle a reçu une éducation qui a singulièrement développé sa délicatesse et sa sensibilité. Ce n'est donc pas un rustaud, bon homme au fond, mais lourd et grossier dans la forme, qu'il lui faut. Enfin, ce matin, la Providence m'a fait mettre la main sur le seul mari qui lui convienne.

— Où est-il donc?

— Au Mas des Roques.

— André Huchaux?

— Lui-même. André a de vingt-sept à vingt-huit ans; c'est un grand garçon bien bâti, actif et travailleur. S'il n'en sait pas autant qu'un avocat de Saint-Pons, il en sait toujours plus long que tous les gens d'Olargues ensemble. Vous savez son histoire?

— Pas trop.

— Il s'est enrôlé à dix-huit ans; André avait la tête un peu près du bonnet, et il parlait à tout propos de se faire général;

il a commencé par se faire soldat, et il est revenu sergent-fourrier. Si sa langue n'avait pas été aussi vive, il aurait eu les épaulettes de lieutenant; mais il parlait quelquefois quand ce n'était pas son tour. Il s'est battu comme un diable en Afrique, où son nom a été trois ou quatre fois à l'ordre du jour. Il a la croix. C'est quelque chose.

— Tout cela est fort beau; mais ne le dit-on pas un peu mauvais sujet?

— C'est selon comme vous l'entendrez. Après tout, père Guillaume, nous pouvons nous dire ces choses-là entre nous. J'ai toujours remarqué que ceux qui avaient fait un peu longtemps l'école buissonnière n'étaient pas les pires maris. Il y a des hommes qui sont comme les serpents; ils changent de peau, et là où il y avait un mauvais garnement, vous trouvez un petit saint. André a fait quelques études au séminaire de Saint-Pons; malheureusement, il n'avait pas la vocation, et, un beau matin, il prit la clef des champs et s'enrôla.

En arrivant au corps, il plut au chef de son bataillon, qui en fit son secrétaire, et entre le bivouac et le coup de fusil, il a complété son éducation. Après avoir servi sept ans, il est revenu au pays, et en voilà deux qu'il gère le bien de son oncle. Le vieux bonhomme n'a que lui pour héritier; ses terres ne sont pas aussi belles que les vôtres, mais cependant elles valent bien quarante ou cinquante mille livres.

— Ce n'est pas la différence qui serait un obstacle. Il s'agirait de savoir si André plairait à ma fille. Qu'en pensez-vous?

— Ma foi, père Guillaume, ce sont là de ces choses dont le plus malin ne saurait répondre. Oui ou non, qui le sait? Je crois